



Aménagement des zones d'habitation : Renouvellement Urbain de la Résidence Saint Pol

Porteur de projet :

Ville d'Arras

Descriptif du projet :

Projet de renouvellement urbain (ANRU)

Enjeu, contenu du projet

Objectifs et enjeux du projet

La Résidence St Pol fait partie d'un des six secteurs d'enjeu du projet d'agglomération adopté par le Conseil de la Communauté le 15/12/2000 et d'un des quatre quartiers prioritaires du contrat de ville.

Le projet d'agglomération a fixé l'objectif de « dynamisation du pôle urbain périphérique ouest » en organisant la mixité urbaine et la solidarité entre les activités économiques et les quartiers d'habitation. Les principaux enjeux repérés étaient de :

- Améliorer l'urbanité de ce pôle urbain et lui chercher une unité
- Mettre en place une stratégie de renouvellement urbain de la résidence St Pol
- Conforter le pôle commercial
- Développer les technologies de l'Information et de la Communication sur le parc d'activités des Bonnettes

Le projet d'agglomération a été annexé au contrat d'agglomération signé le 27 mai 2003.

Dans ce document, les objectifs pour le renouvellement urbain de la Résidence St Pol étaient de :

- Dédensifier le quartier et faire un effort de mixité sociale, en particulier par la construction d'habitat dans le parc des bonnettes
- Revaloriser l'image du quartier
- Requalifier l'axe central du quartier (rue Charles Peguy) et y créer une plate-forme de services de proximité et un pôle culturel plus forte à l'échelle de la Ville.
- Liaisonner le quartier avec le parc des Bonnettes et la zone verte de la Scarpe (élément fort de la trame verte de l'agglomération adoptée en 2003 par le Conseil de la Communauté Urbaine)
- Favoriser l'intégration de la population (éducation, formation, accès à l'emploi, lutte contre l'exclusion et la discrimination à l'embauche, sensibilisation aux TIC).

L'objectif technique :

Le projet se compose de différents types d'intervention :

- Démolition de 204 logements, soit cinq bâtiments
- Reconstruction de 178 logements par le bailleur, sur le site (24) et sur des sites associés
- Réhabilitation de 402 logements
- Résidentialisation de cinq autres bâtiments (200 logements)
- Diversification de l'offre locative avec la construction par la « Foncière Logement » d'une quinzaine de logements.
- Externalisation du stockage des déchets ménagers
- 17 opérations d'aménagement menées par la Ville d'Arras qui valorise les espaces publics et les îlots résidentiels
- Opérations d'équipements :
 - En construisant une maison de service de proximité au cœur du quartier

FICHE A REMPLIR ET RETOURNER A LA DRÉAL NORD PAS DE CALAIS

- En créant un pôle culturel visant la mise en cohérence de trois équipements :
 - Une Maison pour Tous existante
 - Une médiathèque à construire tournée vers les nouveaux supports de communication (DVD)
 - Une salle de spectacles existante le « Pharos », qui sera totalement réaménagée.
- Supports de communication (DVD), une salle de spectacles existante le « Pharos », qui sera totalement réaménagée.

Informations techniques nécessaires

Éléments prévisionnels

- Le projet sera-t-il réalisé en 2020 ?
oui terminé
- Le projet sera-t-il réalisé en 2030 ?
oui terminé

Le projet est en travaux en 2010 – 2011

Nature du projet :

Grand quartier / renouvellement urbain

Connectivité transports

- Le lieu du projet est-il connecté aux réseaux de transport en commun en site propre actuels ?
NON
- Le lieu du projet est-il connecté aux réseaux de transport en commun actuels ?
OUI

Localisation et point(s) d'accès - par quels modes ?

Deux lignes de bus avec différents arrêts en cœur de quartier.

Consommation d'espace d'agricole

- le projet consomme-t-il des espaces agricoles ?
NON. Emprise foncière de 10 ha.

Logement

- le projet produit-il des logements ?
OUI 39 logements (pour 204 démolitions).

Repérage spatial du projet

Adresse : Ville d'Arras, Résidence Saint Pol

Une localisation précise du projet est demandée ; préférences pour l'obtention de données relatives à l'étendue des projets (liste par ordre de maniabilité pour la compilation) :

- Polygone géo référencé
- Polygone sur support vectoriel avec localisation
- Description graphique du projet (plan, format digital)
- Description graphique du projet (plan, format papier minimum A4 / A3)

les données SIG fournies doivent être en LAMBERT 93, de préférence en format MAPINFO (.tab) ou compatible. On donnera la localisation à la principale commune concernée par le projet.

les données spatiales sont absolument nécessaires pour établir le scénario des dynamiques engagées.